

CERISES

REGLEMENT CEE N° 899/87 (JOCE du 31/03/87)

Dispositions	Catégories		
	EXTRA	I	II
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande
I - CARACTERISTIQUES MINIMALES			
	<ul style="list-style-type: none"> - entières - d'aspect frais et saines - fermes - propres - exemptes de parasites - exemptes d'humidité extérieure anormale - exemptes d'odeur ou saveur étrangère - munies de leur pédoncule 		
II - CARACTERISTIQUES QUALITATIVES			
. Forme	. exemptes de défauts	. léger défaut forme	. défauts de forme
. Coloration	. typique de la variété	. léger défaut de coloration	. défauts de coloration
. Développement	. très légères altérations de l'épiderme	. exemptes de brûlure, crevasse, meurtrissures ou dégât de grêle	. légers défauts épidermiques cicatrisés
III - CALIBRAGE (diamètre)			
Calibre minimal	20 mm	17 mm	17 mm
IV - TOLERANCES (nombre ou poids)			
. Qualité	5 % (2% de fruits éclatés ou véreux)	10 % (4% de fruits éclatés ou véreux)	10 % (4% de fruits éclatés, véreux blets ; 2% max. pour ces derniers)
. Calibre	10% n'ayant pas toutefois un diam. <17 mm	10% n'ayant pas toutefois un diamètre < à 15 mm	
V - EMBALLAGE ET PRESENTATION			
. Homogénéité	<ul style="list-style-type: none"> - origine - variété - qualité - coloration - maturité - calibre - partie apparente du colis représentative de l'ensemble 		
. Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - protection convenable du produit - matériaux et papiers neufs et non nocifs - colis exempts de corps étrangers 		
VI - MARQUAGE			
. Identification.	Oui	Oui	Oui
. Nature du produit	Variété pour les cerises douces à pédoncule détachable facilement (sinon facultative)		
. Origine	Oui	Oui	Oui
. Catégorie	Oui	Oui	Oui